



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corse-du-Sud



Monsieur le Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale de Corse du Sud

à

Mesdames et Messieurs les Responsables
d'Association

Ajaccio le 31 mai 2016

Objet : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.

Dossier suivi par :

Mme ALLIEZ Martine
A.S.C.T.R.
Téléphone :
04.95.51.59.53;
E-mail :
martine.alliez@ac-corse.fr

Madame, Monsieur,

Les associations susceptibles de renouveler des actions d'accompagnement à la scolarité pour l'année scolaire 2016/2017, doivent impérativement déposer leurs dossiers auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud et des financeurs

au plus tard le 24 juin 2016 .

Direction des Services
Départementaux de
l'Education Nationale de
la Corse-du-Sud
Bd Pugliesi Conti
BP 832
20192 Ajaccio Cedex 4

Le dossier type à renseigner est téléchargeable sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Cors du Sud ou sur celui de la CAF.

Merci de bien vouloir préciser si votre projet est en lien avec une action REAPP.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.


Guy MONCHAUX

